

[Texte]

The Chairman: The amendment to the motion proposed by Mr. Caccia is that four members be present, including the chairman and a member of the opposition. I believe that is the intent of the motion. If there is no further discussion on that motion, then we will put it to a vote.

Amendment negatived

The Chairman: We will then move to the main motion proposed by Mr. Fretz.

Mr. Manly: I would like to speak against the main motion and urge that in place of the amendment just made that we simply revert to the standard procedure for a quorum for votes. I think it is absolutely essential that there be opposition members present. I do not like the attitude that is being established right off the bat by this committee. We wanted that kind of a motion to make it more possible to hear evidence. It was really for the benefit of witnesses that that kind of motion was made. When it is used instead to cut the rights of the opposition, then I think that is a backward step. I would urge that we defeat this motion and simply revert to the standard quorum procedure we have for taking votes.

The Chairman: Mr. Caccia.

Mr. Caccia: Mr. Chairman, I would invite hon. members, and yourself, of course, to visualize a situation that would, of course, develop if this motion were to be adopted, where a delegation arriving from anywhere in the country would proceed with its submissions in the presence of a one-party system. Where is the alternative audience that you would expect to find when making a submission to your committee? It would be like appearing, I suppose, before the Soviet Presidium; that you have just one party present to listen to you. Evidently that is not a satisfactory method. We would want to have a democratic variety of options present in the rules providing the committee choices that the witnesses would want to find when they appear before you and us as members of this committee. So it seems to me very reasonable that the rules do provide for the presence of the opposition. Otherwise, in essence we are proposing in miniature here something that you would certainly not want to propose in the House of Commons, where in order to have a quorum you would expect it to be from only one party. What kind of democratic system would that be? I would urge you, Mr. Chairman, to listen very carefully to the development of this debate, because I do not find the dynamics of it very satisfactory at all. I am sure if you were in the position of the members opposite you would begin to feel the same way strongly. It is most unfortunate.

• 1005

The Chairman: Mr. Gormley.

Mr. Gormley: Following what Mr. Caccia has said, with all due respect, if we look, first of all, at the existing quorum for votes I think that will remain the same. I would share your concern if this were the case in the voting procedure, but I think to hear witnesses it is more a matter of practicality or practical ability in the event that the opposition is unable to be here. With all due respect, I do not think this derogates from,

[Traduction]

Le président: L'amendement de la motion que propose M. Caccia prévoit donc que: quatre membres doivent être présents, y compris le président et un membre de l'opposition. Je crois bien que c'est bien là ce qu'il veut faire dire à la motion. S'il n'y a plus de discussions à ce sujet, nous allons la mettre aux voix.

La motion est rejetée.

Le président: Nous allons donc maintenant en revenir à la motion principale présentée par M. Fretz.

M. Manly: Permettez-moi de prendre la parole contre cette motion principale et demander qu'au lieu de l'amendement précédent, nous revenions simplement à la procédure normale en matière de quorum pour le vote. Il est absolument essentiel à mon avis, que des membres de l'opposition soient présents. Je n'aime pas l'attitude qu'on semble vouloir adopter à ce comité. Nous voulions ce genre de motion pour nous faciliter l'audition des témoins. Elle était vraiment adoptée au bénéfice des témoins. Si l'on se sert plutôt d'une motion de ce genre pour faire fi des droits de l'opposition, ce sera un pas en arrière. Je demande donc qu'on rejette la motion pour revenir à la procédure normale du quorum pour tenir un vote.

Le président: Monsieur Caccia.

M. Caccia: Monsieur le président, j'invite les honorables députés, et vous-même évidemment, à vous demander ce qui se passerait si cette motion était adoptée, si une délégation nous arrivait d'un endroit quelconque au pays pour présenter des exposés en présence d'un parti seulement. Où serait l'autre auditoire auquel on peut s'attendre lorsqu'on présente un mémoire en comité? Cela serait en quelque sorte comme comparaître je suppose, devant le présidium soviétique où il n'y a qu'un seul parti présent pour vous écouter. Ce n'est évidemment pas satisfaisant. Nous voulons qu'il y ait un variété démocratique de choix dans le règlement afin que le Comité offre des choix auxquels les témoins s'attendent lorsqu'ils comparaissent devant nous, les membres de ce comité. Il me semble donc tout à fait raisonnable que le règlement prévoit la présence de l'opposition. Ce que vous proposez ici, à petite échelle, c'est quelque chose que vous ne proposeriez pour la Chambre des communes, c'est-à-dire un quorum composé seulement d'un parti. Que faites-vous des principes de démocratie? Je vous prie donc, monsieur le président, d'écouter attentivement l'évolution de ce débat, car personnellement, je n'aime pas les tendances que je décèle. Si vous étiez à la place des membres de l'opposition, vous auriez sans doute le même sentiment. C'est très malheureux.

Le président: Monsieur Gormley.

M. Gormley: Suite à l'intervention de M. Caccia, et sauf respect, si on considère d'abord le quorum actuel pour les votes, il ne change pas. Cela m'inquiéterait beaucoup si en fait on devait changer le quorum pour les votes, mais le quorum prévu pour l'audition des témoins est seulement une question de règle pratique, permettant d'entendre les témoins si l'opposition ne pouvait être présente. Sauf respect, cela ne